



Saison 2017 – 2018



Règlement Intérieur CLVHB

Article 1 :

Le présent règlement a pour but de définir les obligations et les devoirs des personnes suivantes : Les membres du bureau, les entraîneurs, les personnes d'encadrement et toute personne participant au transport des équipes, les adhérents ayant acquitté leur cotisation et licence en assurance, les parents pour les enfants mineurs (ou leurs représentants légaux)

Article 2 : Entraînements et compétitions

Les entraînements ont lieu dans le gymnase de Château La Vallières et Savigné sur lathan. Les compétitions se déroulent suivant les calendriers et modifications émises par les instances départementales, régionales ou nationales. Les horaires et lieux des activités sont portés à la connaissance des dirigeants, des adhérents et des parents chaque année en début de saison ou au moins en temps utile en cas de changement imprévu. L'inscription implique une assiduité aux entraînements, aux compétitions, aux matchs. Pour les catégories "Jeunes" (jusqu'à – 18ans), les parents des joueurs s'engagent à effectuer au minimum 3 déplacements dans la saison.

Article 3 : Responsabilités

Les dirigeants et adhérents doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. L'utilisation de chaussures de salle propres est obligatoire pour évoluer sur le terrain des complexes sportifs. Les dégradations sont imputables au club qui se retournera le cas échéant contre les auteurs en cas de faute intentionnelle qu'ils soient dirigeants ou adhérents. Si les dégradations sont commises par un adhérent mineur, la responsabilité des parents ou des représentants légaux est engagée. La responsabilité civile du club, de ses dirigeants et des adhérents est couverte par les licences assurance ou à défaut par la police d'assurance souscrite. La responsabilité civile du club et de ses dirigeants commence à partir du moment où les adhérents pénètrent dans les locaux du club ou ceux mis à sa disposition. Elle cesse à partir du moment où les adhérents quittent les locaux. Pour les entraînements, la responsabilité du club est limitée aux horaires communiqués aux parents ou représentants légaux.

Dispositions relatives aux mineurs

Les parents ou représentants légaux restent responsables de leurs enfants jusqu'à leur entrée dans les locaux après s'être assurés de la présence effective d'un dirigeant de la section sur les lieux de l'entraînement ou de la compétition et à partir de leur sortie. Les parents ou représentants légaux doivent s'assurer qu'il n'y a pas eu de changement inopiné.

Disposition relative aux déplacements

La responsabilité du club ne pourra être engagée dans les mêmes conditions qu'à l'article 3 qu'à partir du point de rassemblement désigné. Elle prendra fin pour le retour au point de dislocation. Les dispositions du paragraphe. Restent valables pour les mineurs.

Article 4 : Suppression d'entraînement ou de compétition/modification d'horaire, de lieu.

L'information est communiquée dans toute la mesure du possible aux adhérents et aux dirigeants du club ou équipes d'encadrement. En tout état de cause, il appartient aux parents de s'assurer de la présence effective d'un dirigeant de la section sur les lieux d'entraînement ou de la compétition, ou au point de rassemblement pour les déplacements.

Article 5 : Cotisations

Elles sont fixées chaque année à l'Assemblée Générale du club. Elles couvrent les frais de licence, d'inscription des équipes aux compétitions et la quote-part revenant au club. Celle-ci sert aux frais de fonctionnement et achat de matériel et équipements spécifiques du club.

Article 6 : Assurance couvrant les risques corporels

Pour être assuré, il faut être adhérent au club ou être licencié. Les personnes qui ne sont pas à jour de leur cotisation ne sont pas autorisées à participer aux entraînements et aux compétitions. L'assurance est une complémentaire au régime de sécurité sociale : la garantie de base n'ouvre pas droit à des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail. Il est possible de souscrire les options I et II proposées sur le document de demande d'adhésion.

Article 7 : Inscriptions enfants mineurs

Toute inscription pour un enfant mineur devra être faite par un des parents qui prendra connaissance de ce règlement.

Article 8 : Droit à l'image

Tout adhérent accepte l'utilisation par le CLVHB pour sa communication des photos ou films pris lors des manifestations de CLVHB.

Tarifs et créneaux (les horaires peuvent être modifiés)

Catégories	Prix Licences	Mi saison (à partir du 01/02)	Horaires Château La Vallière	Horaires Savigné Sur Lathan
MiniHand (mixte à partir de 6 ans)	60€	40€	Vendredi 17h30 à 18h30	Lundi 17h30 à 18h15
- de 12 ans féminin/masculin	60€	40€	Jeudi 18h30 à 20h00 (de fev. à fin Juin)	Mardi 18h30 à 20h00 (de sept. à fin janv.)
- de 14 ans féminin/masculin	70€	45€	Jeudi 18h30 à 20h00 (de sept. à fin janv.)	Mardi 18h30 à 20h00 (de fev. à fin Juin)
- de 17 ans féminins	80€	50€	Vendredi 18h30 à 20h00	Néant
- de 16 ans masculins	80€	50€	Vendredi 18h30 à 20h00	Néant
- de 18 ans masculins	95€	55€	Jeudi 20h00 à 22h00	Néant
Senior féminines	120€	70€	Jeudi 20h00 à 22h00	Néant
Senior masculin	120€	70€	Jeudi 20h00 à 22h00	Néant
Loisir masculin féminin	80€	50€	Néant	Lundi 20h00 à 22h00
Dirigeant/Dirigeante	30€ a gratuite		Néant	Néant

Renouvellement de license

Le renouvellement de la licence doit se faire avant la fin juin avec le dossier complet sinon + 10€.

Remise famille

-10€ par licence supplémentaire

Inscription

Merci d'envoyer un mail à yannick.billard@gmail.com et berge.karine@bbox.fr

Renseignements

GUIGNON Sébastien Président 06 27 09 29 69 netkayo@free.fr

BERGE Karine Secrétaire 06 68 52 21 31 berge.karine@bbox.fr

BILLARD Yannick license 06 80 87 53 09 yannick.billard@gmail.com

Mail club: CLVHB@free.fr

Site: <http://clvhb37330.eu/>

www.facebook.com/CLVHB

FORMULAIRE ADHERENT

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP et ville _____

Profession _____

Tel Domicile ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Portable ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Date et lieu de naissance ___ / ___ / ___ à _____

E-mail _____ @ _____

Information personnelles particulières (confidentielles)

ENGAGEMENTS

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

- Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et j'ai pris connaissance des conditions du contrat d'assurance souscrit par la FFHB, transmises lors de mon adhésion

Accord d'engagements par Signature

REPRESENTANT LEGAL (si mineur)

Nom Prénom du père _____

Profession _____

Adresse _____

Téléphone ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Email _____ @ _____

Nom Prénom de la mère _____

Adresse (si différente) _____

Profession _____

Téléphone (si différent) ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Email (si différent) _____ @ _____

Autorise mon enfant à rentrer seul oui / non (rayer la mention inutile)

AUTORISATION PARENTAL CLVHB

Je soussigné(e) _____

Responsable légal de l'adhérent _____

autorise le responsable de la section handball du CLVHB à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'hospitalisation en urgence, si les parents ou représentants légaux ne sont pas joignable au moment de l'urgence.

En cas d'urgence autres personnes à contacter:

Nom _____ Tel ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Signature du licencié, des parents ou du représentant légal

Fait à _____. Le ___ / ___ / ___

Signature



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 75 03 55 | ffb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.344.760.00020 / N° APE : 9310 Z



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal : _____

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé : _____

Date @/mm/aaaa) : _____

Signature : _____

Fait à : _____

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : FBA 544 268 00020 / N° APE : 9319 Z